vinetur

PackUK publie en ligne les redevances définitives sur les emballages pour 2026/27

Les redevances entreront en vigueur le 1er avril. Les emballages plus difficiles à recycler seront soumis à des coûts plus élevés.

jeudi 26 novembre 2026



PackUK a annoncé mercredi 25 novembre que les redevances définitives du Royaume-Uni pour 2026/27, dans le cadre du régime de responsabilité élargie des producteurs pour les emballages, étaient désormais consultables dans le calculateur en ligne des

redevances des producteurs d’emballages. Les producteurs enregistrés peuvent ainsi connaître les montants définitifs qu’ils devront acquitter pour les emballages mis sur le marché.

Les redevances sont détaillées dans l’avis sur les redevances de responsabilité des producteurs d’emballages pour 2026/27, selon l’avis publié par le gouvernement sur GOV.UK. PackUK a indiqué qu’elles s’appliquent depuis le 1er avril 2026 et qu’elles visent à inciter les entreprises à privilégier des emballages plus faciles à recycler, contenant davantage de matières recyclées et produisant moins de déchets.

Dans le cadre du système, les redevances restent liées à la recyclabilité des emballages. PackUK a indiqué que les producteurs utilisant des emballages répondant aux critères de recyclage paieraient moins, tandis que les emballages plus difficiles, voire impossibles, à recycler seraient soumis à des redevances plus élevées. Les montants varient également selon le matériau : l’incidence sur les coûts dépendra donc de l’utilisation de verre, de plastique, de métal, de papier ou d’autres formats.

Le gouvernement a expliqué que la structure des redevances visait à récompenser les choix de conception qui améliorent la recyclabilité. La conception des emballages devient ainsi un poste de coût direct pour les entreprises, et non plus seulement une question de conformité. Il leur est demandé de consulter le calculateur pour connaître leurs obligations au titre de l’année de conformité 2026/27 et de tenir compte de ces coûts lorsqu’elles choisissent les matériaux et les formats à utiliser.

Cette annonce devrait concerner l’ensemble des secteurs des biens de consommation, mais elle pourrait revêtir une importance particulière pour les entreprises de boissons, car l’emballage est un élément central de la vente et de l’expédition du vin, de la bière, des spiritueux et des boissons sans alcool. Dans ces secteurs, producteurs et importateurs utilisent souvent de grands volumes de bouteilles en verre, de canettes en aluminium, de contenants en plastique, d’étiquettes, de capsules et d’emballages secondaires. Les variations des redevances liées à la recyclabilité pourraient donc influer sur leurs coûts de conformité et, à terme, orienter leurs décisions : conserver les formats actuels ou adopter des solutions de remplacement soumises à des redevances moins élevées.

Pour les entreprises de boissons qui importent des produits au Royaume-Uni, les redevances confirmées pourraient également entrer en ligne de compte dans des décisions plus générales en matière de prix et d'approvisionnement. Une entreprise qui vend du vin en bouteille, de la bière en canette ou des spiritueux conditionnés devra peut-être prendre en compte non seulement le coût de la boisson elle-même, mais aussi la redevance associée à la bouteille, à la canette, au système de fermeture ou au film d'emballage dans le cadre du régime de responsabilité des producteurs. Les entreprises qui ont déjà investi dans des emballages conçus pour répondre aux critères de recyclage pourraient bénéficier d'un avantage relatif par rapport à celles qui utilisent encore des formats plus difficiles à traiter dans le système de gestion des déchets.

L'avis du gouvernement ne détaillait pas les montants dans le texte de l'annonce, mais renvoyait les producteurs au calculateur en ligne des redevances ainsi qu'aux outils de conformité et aux guides disponibles sur GOV.UK. Les entreprises devront donc consulter le barème officiel et le calculateur pour déterminer l'incidence exacte sur leurs gammes de produits.

La publication des redevances définitives offre aux producteurs une base plus solide pour planifier leur mise en conformité, après une période durant laquelle les entreprises de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement des emballages ont suivi la traduction du cadre britannique de responsabilité élargie des producteurs en coûts concrets. En faisant dépendre les redevances de la recyclabilité, le gouvernement utilise le système tarifaire comme un outil politique pour faire évoluer les choix d'emballage ; la charge financière pèsera davantage sur les matériaux et les formats qui obtiennent de mauvais résultats dans le système de recyclage.